

Madame Josiane Guillaume  
Commissaire enquêtrice

A

Société Parc éolien de Bellevue  
71, Rue Jean Jaurès  
62575 Blendecques  
représentée par M. Thomas Loc'h  
Chef de projets  
BORALEX S.A.S.  
La Newsroom,  
14 rue Dupont des Loges  
35000 Rennes

le 30 novembre 2023

**Objet : Enquête publique Autorisation environnementale ICPE  
Procès-verbal de synthèse des observations**

Vu le code de l'environnement ;

Vu la décision n° E23000137/35 en date du 10 août 2023, par laquelle le conseiller délégué par le président du tribunal administratif de Rennes m'a désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique ayant pour objet « Autorisation environnementale sollicitée par la société Parc Eolien de Bellevue pour l'installation d'un parc éolien, comprenant 4 éoliennes et un poste de livraison, situé au lieu-dit Bellevue, sur le territoire de la commune de Silfiac » ;

Vu l'arrêté en date du 23 août 2023 par lequel le préfet du Morbihan a défini les modalités de l'enquête publique correspondante ;

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente, conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, et à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé, **la synthèse des observations écrites et orales recueillies** au cours de l'enquête qui vient de se dérouler.

A l'occasion des 4 permanences que j'ai tenues comme prévu dans les locaux de la mairie de Silfiac, j'ai reçu un peu plus d'une vingtaine de personnes différentes.

**53 observations ont été recueillies au total.**

30 ont été enregistrées au registre papier disponible en mairie de Silfiac (incluant 2 courriers parvenus par voie postale, et 28 annotations directes au registre accompagnées pour certaines de pièces dûment annexées) ;

23 observations ont été adressées par voie électronique (mail ou registre numérique) et enregistrées sur le site dédié (<https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-bellevue-silfiac>).

Aucune observation orale n'a été formulée.

Ces observations ont été émises par plus d'une cinquantaine de contributeurs différents, 4 au moins s'étant en outre exprimés à plusieurs reprises.

Les copies de ces 53 observations vous ont d'ores et déjà été communiquées en intégralité.

Elles ont été numérotées en Rx pour celles enregistrées au registre papier et en @x pour celles parvenues sur le registre numérique, ceci pour faciliter l'analyse.

La synthèse qui suit n'étant pas nécessairement exhaustive, il convient dans tous les cas de se reporter aux observations elles-mêmes pour bien apprécier les termes exacts des demandes, questions, remarques, propositions et avis des contributeurs.

En termes de synthèse, on peut tenter un classement de ces observations comme suit :

- 4 sont à décompter du total des avis émis (@01, @02 qui sont des tests de fonctionnement du registre numérique et de l'adresse mail dédiée par le commissaire-enquêteur ; @10 qui correspond à ma réponse publique sur le registre numérique suite à des demandes de prolongation de l'enquête parvenues par la même voie ; @14 déposée au nom de l'association Sites et monuments mais sans la pièce jointe annoncée, et donc réitérée dans les mêmes termes aussitôt après avec le document oublié, et enregistrée ensuite sous @15).

- 6 correspondent à des questionnements, réflexions ou demandes particulières, sans qu'y soit réellement exprimé un avis explicite sur le projet (@04, @06, @07, @08, @09, R08). Les points mis en avant sont les suivants.

- Demande de prolongation ou de report de l'enquête publique.
- Dossier non consultable, ou difficilement consultable, en ligne.
- Interrogations sur le démantèlement ultérieur, le fonctionnement intermittent, l'effet sur la beauté du site en termes de moins-value pour les riverains et touristes.
- A propos des remédiations aux nuisances sur la faune locale, quelles associations en seront chargées ? Qui plantera les haies, quand ? Demande d'associer les enfants et jeunes des communes alentours à ces actions. Questionnements sur l'indemnisation ou l'accompagnement des riverains en cas de nuisances à la suite de la mise en marche.
- Opposition à la recherche de toujours plus de production d'énergie, et de consommation. Plaidoyer pour la sobriété.

- 12 sont des avis favorables (R02, R06, @03, @5, @11, @12, @16, @19, @21, @22, R23, @23), émis en s'appuyant sur les éléments ci-après.

- Dossier au point réglementairement, projet avancé, incompréhension et appel à la responsabilité des élus.
- Site de moindre impact environnemental et paysager, localisation intéressante, sites possibles de moins en moins nombreux en Bretagne.
- Nécessité de développer les énergies renouvelables, vertes et durables, particulièrement l'éolien terrestre (lutte contre le dérèglement climatique, sécurité énergétique, besoins accrus en consommation d'électricité), engagements gouvernementaux.
- Contexte breton de déficit de production électrique, production décentralisée, nécessaire localement. Questionnements quant à la possibilité de se raccorder directement et le fonctionnement pour les riverains.
- Retombées économiques locales, emplois et activités liés au chantier, proposition d'affectation des ressources fiscales induites à l'amélioration du tourisme et des infrastructures, moyen de développement économique au service des élus et du territoire, financement participatif...

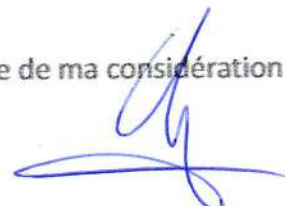
- 31 expriment explicitement un avis défavorable (R01, R03, R04, R05, R07, R09, R10, R11, R12, R13, @13, @15, @17, @18, @20, R14, R15, R16, R17, R18, R19, R20, R21, R22, R24, R25, R26, R27, R28, R29, R30). Les arguments développés à l'appui de ces oppositions sont notamment ceux-ci.

- Absence de soutien de la commune et du conseil municipal au projet, demande de respecter le choix du conseil municipal et de prendre en compte l'avis de la population.
- Comportement de la société Boralex : incompréhension, mépris du territoire et des élus, passage en force, refus de contacts, agissements irrespectueux, non-respect de la concertation, incompétence ou irresponsabilité (exemple de l'hécatombe de chauves-souris en forêt de Lanouée mis en avant).
- Plan paysager éolien communal ignoré : travail et engagement de la commune salués, zone non favorable, site exclu, zone de respiration, autres localisations possibles.
- Impact paysager mal évalué, étude hors sol, modification de l'identité paysagère locale, saturation visuelle, encerclement, cloisonnement...
- Présence du parc du Houarn et d'autres parcs à proximité, effets de cumul, hameaux riverains déjà trop impactés, contribution suffisante du territoire à la politique de transition énergétique, effet d'étouffement.
- Site mal choisi sur le plan environnemental, impacts sur les terres agricoles, zones humides, cours d'eau, Natura 2000, biodiversité, monuments historiques et tourisme...
- Impacts sur la faune, les animaux d'élevage, les oiseaux et les chauves-souris (garde au sol faible). Interrogation quant à la nécessité d'une dérogation Espèces protégées.
- Craintes pour le voisinage : saturation, encerclement, qualité de vie, santé, champs magnétiques, nuisances sonores, activités (agricoles, locations, paysan-boulangier).
- Projet superflu, espace déjà saturé, gigantisme, coûts, moyens démesurés, carbonés, politique non cohérente, besoins non indispensables, énergie non efficace, placements lucratifs pour des investisseurs extérieurs...
- Illégalité du SRE auquel se réfère le projet.
- Ecoute acoustique minimaliste, cumul avec le parc du Houarn, questionnement sur les effets des bridages (rentabilité économique, projet irréaliste ?).
- Problème des accès (non pris en compte, impacts non évalués).
- Anomalies et manques dans les photomontages, étude paysagère contestée.
- Hypocrisie de la consultation, absence de concertation.
- Avis de la MRAe.
- Absence d'avis de l'ARS.

Je vous serais obligée de bien vouloir me faire part de vos réponses à l'ensemble des observations et propositions recueillies, soit en répondant directement à chacune d'entre elles, soit à partir des différents éléments mis en évidence ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos observations en réponse dans le délai réglementaire maximum de 15 jours.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Josiane Guillaume

Attestation de réception :  
le 30/11/2023



Loc'h Thomas